

**CONSEIL MUNICIPAL DE VIRANDEVILLE**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2023**  
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame HENGOAT Catherine, première adjointe.

**Présents :**

HENGOAT Catherine, POUSSARD Christophe, HAMEL Karine, VILLOT Marie, DOURNEL Monique, LECARPENTIER Françoise, LEVAVASSEUR Serge, VISTE Christian, BERNARD Sonia, GRANGENET Stéphane.

**Pouvoirs :**

OLIVIER Stéphane à HENGOAT Catherine  
THIMOLEON Elodie à GRANGENET Stéphane  
LECLERC Christopher à LEVAVASSEUR Serge

**Absents excusés :**

PETITPAS Basile  
MARTIN Rémi

**Secrétaire de séance :**

VILLOT Marie

**A l'ordre du jour :**

- Election des délégués pour les élections sénatoriales
- Election des suppléants pour les élections sénatoriales

Calcul du quorum :  $15/2 = 8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur)

Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont donné pouvoir, n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Le quorum étant atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Madame HENGOAT Catherine, première adjointe, indique que, conformément à l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme LECARPENTIER Françoise, Mme DOURNEL Monique, Mr GRANGENET Stéphane et Mme BERNARD Sonia. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Madame la Présidente a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (article L.288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

**ELECTION DES DELEGUES  
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE  
2023-06-09-01**

Les candidatures enregistrées :

OLIVIER Stéphane  
HENGOAT Catherine  
POUSSARD Christophe

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés :	13
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
OLIVIER Stéphane	12	Douze
HENGOAT Catherine	12	Douze
POUSSARD Christophe	12	Douze

Monsieur OLIVIER, Madame HENGOAT et Monsieur POUSSARD ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

**ELECTION DES SUPPLEANTS  
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE  
2023-06-09-02**

Les candidatures enregistrées :  
HAMEL Karine  
LECARPENTIER Françoise  
LEVAVASSEUR Serge

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés :	13
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	7

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
LECARPENTIER Françoise	12	Douze
LEVAVASSEUR Serge	12	Douze
HAMEL Karine	12	Douze

Madame LECARPENTIER, Monsieur LEVAVASSEUR et Madame HAMEL ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

*Madame la première adjointe lève la séance à 19 heures 15.*

La première adjointe,

  


C. HENGOAT

La secrétaire de séance,

  
M. VILLOT